

# Arrêté ministériel n° 2005-64 du 19 janvier 2005 modifiant l'arrêté ministériel n° 92-168 du 6 mars 1992 portant réglementation des crèches

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	19 janvier 2005
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 28 janvier 2005</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématique	Établissement public

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2005/01-19-2005-64@2005.01.29>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu l'ordonnance n° 10.496 du 3 mars 1992 portant réglementation des établissements accueillant des enfants de moins de six ans ;

Vu l'arrêté ministériel n° 92-168 du 6 mars 1992 portant réglementation des crèches ;

### **Article 1er**

Le second alinéa de l'article 7 de l'arrêté ministériel n° 92-168 du 6 mars 1992 portant réglementation des crèches est complété comme suit : « sauf dérogation accordée par le Directeur de l'Action sanitaire et sociale ».

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 28 janvier 2005

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2005/Journal-7688>